
Entrée en vigueur de lois

Gouvernement du Québec

Décret 837-2005, 14 septembre 2005

Loi modifiant la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés (1998, c. 3)

— Entrée en vigueur

CONCERNANT l'entrée en vigueur de la Loi modifiant la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés (1998, c. 3)

ATTENDU QUE la Loi modifiant la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés (1998, c. 3) a été sanctionnée le 30 mars 1998;

ATTENDU QUE l'article 11 de cette loi prévoit que cette loi entrera en vigueur à la date fixée par le gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer au 13 octobre 2005 la date d'entrée en vigueur de cette loi;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation:

QUE la Loi modifiant la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés (1998, c. 3) entre en vigueur le 13 octobre 2005.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ DICAIRE

44998